

SESSION ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2020 à 18 heures.**Date de convocation : 21 NOVEMBRE 2020.****Affiché le : 05 DECEMBRE 2020**

L'an **DEUX MIL VINGT**, le **27 NOVEMBRE**, à **18 heures**, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la **Salle des Fêtes**, sous la présidence de **Monsieur Francis CIPIERRE, Maire**, conformément à l'article L 2121/10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : **CIPIERRE Francis. FARNIER Isabelle. CARISTAN Yves. DUBREUIL Pascal. MICOURAUD Laurence. DUVERNEUIL Dominique. BODDART Francis. DAUMENS Daniel. BALLOUT Jean-Paul. BUFFAT Virginie**

ABSENT :**EXCUSE** : **LEBOURGEOIS Laurent****SECRÉTAIRE** : **Laurence MICOURAUD est élu secrétaire de séance**

Francis CIPIERRE donne lecture du procès-verbal de la session du 23 Octobre 2020. Le procès-verbal est adopté et signé par tous les membres présents.

DELIBERATION N°2020/045 : GENDARMERIE COMPLEMENT DM CHANGEMENT IMPUTATION

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget 2020 n'étaient pas dans la bonne imputation
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : EXTENSION GENDARMERIE		1 444 275.42		1 444 275.42
Autres bâtiments publics	21318 95	1 444 275.42		
Immo. corporelles en cours - Constructions			2313 95	1 444 275.42
DEPENSES - INVESTISSEMENT		1 444 275.42		1 444 275.42

DELIBERATION N°2020/046 : MARCHE ASSURANCES CHOIX DES ASSUREURS

Monsieur le Maire explique qu'une consultation selon la procédure adaptée a été lancée pour les assurances de la commune.

Il présente le déroulement de cette consultation qui comprend 5 lots et les critères pondérés de jugement des offres et précise qu'aucune offre n'a été reçue, dans les délais impartis.

Une demande de précision et une renégociation de lots a eu lieu, il présente le tableau d'analyse des offres réalisé par Mme GOURDON Alexandra qui s'occupe de ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir :
 - lot 1, dommages aux biens : **Cabinet Pilliot pour un montant sans franchise de 2 821,92 € TTC et avec franchise de 2 519,90 € TTC**
 - lot 2, responsabilité civile : **Cabinet Pilliot pour un montant de 3 192,63 € TTC**
 - lot 3, flotte automobile : **Cabinet Pilliot pour un montant de 1 734,45 € TTC**
 - lot 4, protection juridique de la collectivité : **Cabinet Joly pour un montant sans PSE de 188,24€ TTC et avec PJ Maitre d'ouvrage de 244.94€**
 - lot 5, protection fonctionnelle agents et élus : **Cabinet Pilliot pour un montant de 500 € TTC**

Le montant global du marché est de 8437.24 € TTC ou avec la franchise du Lot 01 de 8135.22€ TTC

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants et toutes pièces nécessaires à son exécution.
- Mandate Monsieur Le Maire à signer tout avenant et toutes pièces administratives, comptables et financières afférentes à ce marché.

DELIBERATION N°2020/047 : DECISION D'EMPRUNT

VU, l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, la délibération n° 2020/011 du Conseil Municipal du 30/05/2020, chargeant notamment le Maire pour la durée de son mandat de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

VU, la délibération n°2018/020 du 04/06/2018 approuvant notamment l'adhésion de La commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE à l'Agence France Locale – Société Territoriale et octroyant une garantie autonome à première demande aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale dont le montant maximal pouvant être consenti pour l'année 2020, est égal au montant maximal des emprunts que La Commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE est autorisée à souscrire pendant l'année 2020

CONSIDERANT l'offre de prêt de l'Agence France Locale,

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

Un emprunt est souscrit auprès l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 350 000 €
- Durée Totale : 20 ans
- Taux Fixe : 0.67%
- Mode d'amortissement : Annuel Linéaire
- Base de calcul : Base exact/360

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Le Trésorier
- Monsieur le Président de l'Agence France Locale.

DELIBERATION N°2020/048 : RENOUELEMENT DU CONTRAT CNP ASSURANCES

Monsieur Le Maire explique que les contrats d'assurances relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2021.

AMELIORATION CHAUFFAGE COMMUNAUX

La décision Modificative qui devait être prise n'a finalement pas été prise. En effet, la question du chauffage dans les logements communaux se pose encore. Le poêle à bois n'est pas forcément la seule solution envisagée. Il est abordé le système de chaufferie qui permettrait de chauffer plusieurs bâtiments en même temps. La question se pose encore au sein du Conseil Municipal.

DELIBERATION N°2020/049 : DECISION MODIFICATIVE AMENAGEMENT MAIRIE

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 sont insuffisant,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANT	COMPTES	MONTANTS
Virement à la section investissement Bâtiments publics DEPENSES - FONCTIONNEMENT	615221	4000 € 4000 €	023	4000 € 4000 €
OP acquisition matériel mobilier Matériel de Bureau et informatique DEPENSES- INVESTISSEMENT		0€	2183 31	4000€ 4000 € 4000€
OP : OPERATIONS FINANCIERES Virement de la section de fonctionnement RECETTES - INVESTISSEMENT		0€	021	4000 € 4000 € 4000 €

DELIBERATION N°2020/050 : SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le précédent tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 02 septembre 2019, délibération 2019/035,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition :

- de suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Il propose de modifier le tableau des effectifs du 02 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de

- **SUPPRIMER** un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- **MODIFIER** en conséquence le tableau des effectifs à compter du **1er janvier 2021** comme suit :

EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES	Grades	Durée Hebdomadaire	Postes actuels	Variation	Nombre de postes
Cadre d'emploi Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	35	1		1
	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	15	1	-1	0
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques	Agent de Maîtrise	35	1		1
	Adjoint technique	35	1		1

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

DELIBERATION N°2020/051 : DEMANDE DETR MULTIPLE RURAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de SAINT MARTIAL D'ALBAREDE souhaite réaliser une remise aux normes du Multiple Rural afin de pérenniser le commerce de proximité de la commune.

Monsieur Le Maire va déposer un dossier de demande de subvention auprès de la préfecture

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner son accord pour déposer ce dossier de demande de subvention pour l'année 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer tous les documents relatifs à la demande de subvention concernant le Multiple Rural

Le Conseil Municipal ayant entendu le Maire et après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD pour solliciter cette demande de subvention auprès de la préfecture

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette demande de subvention.

CHARGE, de façon générale, Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches ou formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

**DELIBERATION N°2020/052 : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT MULTIPLE RURAL
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2020/044 en date du 23 Octobre 2020**

Par délibération N°2020/044 en date du 23 Octobre 2020, un plan de financement pour le Multiple Rural a été approuvé. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification de ce plan de financement.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous,

Plan, études et demandes aménagement :	1 950 € ht
Coût des travaux :	48 000 € ht
Maitrise d'œuvre :	3 500 € ht
total :.....	53 450 € ht
Auto financement :	23 732,5 €
Subvention Conseil départemental 25% du montant des travaux	13 682,5 €
DETR, 30%.....	16 035 €
TVA 20%:.....	10 690 €

REFERENT RGPD

Le RGPD concerne la protection des données personnelles. Il convient de désigner un référent qui s'occupera de faire respecter les règles du RGPD. Isabelle FARNIER première adjointe a été désignée pour remplir ce rôle de référent.

**DELIBERATION N°2020/053 : REGLES DE MISES A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2018 / 011.**

Par délibération n° 2018 / 011 en date du 5 mars 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs et les conditions de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire a souhaité une révision de la délibération et a demandé à un groupe de travail au sein du Conseil d'analyser les conditions tarifaires et de présenter des propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de fixer les tarifs et les conditions suivantes, à compter du 14 DECEMBRE 2020.

Foyer rural

Habitants-Résidences secondaires -agents communaux				
1/2 Journée	Journée	Week-end	Annuel	Caution
50 €	100 €	150 €		400 €
Associations Communales				
Location gratuite				

Hors commune				
1/2 Journée	Journée	Week-end	Annuel	Caution
75 €	150 €	200 €		400 €
Associations culturelles et sportives				
25 €	50 €	75 €	150 €	400 €
Gratuit pour les Pompiers, don du sang, FNACA, secouristes ...				
Associations politiques et cultuelles (1 fois par an)				
25 €	50 €	75 €		400 €

Salle des Associations

Associations communales		
Ponctuel	Annuel	Caution
Gratuit		
Associations hors commune		
10 €	50 €	

REDEVANCE INCITATIVE ET AMENAGEMENT DES POINTS DE COLLECTE DES DECHETS

M. Le Maire, a expliqué à travers un diaporama le fonctionnement de la future Redevance Incitative.

En 2019 les 398 000 habitants de la Dordogne ont produit 248 000 tonnes de déchets ultimes soit en moyenne 618 kg dont 226 kg d'ordures ménagères (sacs noirs) par an et par personne, la différence étant des déchets recyclables et des apports en déchèteries. Ces déchets ultimes (ou sacs noirs) sont enfouis et la loi de transition énergétique prévoit une obligation de diminuer de 50% les volumes enfouis d'ici 2025.

Le mode de collecte retenu sur le secteur de notre communauté de communes et le point d'apports volontaires (PAV). Les communes seront équipées de deux, trois ou quatre bornes de collecte. La commune de Saint Martial sera équipée, en plus des trois implantations déjà présentes, de cinq nouveaux points de collecte : La Croix de Pouzy, La Rebière (gendarmerie), Le Prunier-Sarconat, Le Chatenet, La Gondie.

Un badge sera fourni à chaque famille, il permettra l'accès à la borne de collecte des ordures ménagères, ainsi qu'aux déchetteries.

Aujourd'hui, la TEOM est de 12,5% des bases foncières, à partir du 1° janvier 2022 celle-ci disparaîtra et c'est la redevance incitative qui prendra le relais, ce système de financement est plus équitable.

<u>PART FIXE</u>				<u>PART VARIABLE</u>	
Composition du foyer	Abonnement	Forfait	Total	Nombre d'ouvertures	
1 à 2 personnes	Autours de 80€	65€	145€ /an	24/an	1 ouverture supplémentaire = 2.70€
3 à 4 personnes		130€	210€ /an	48/an	
+ 5 personnes		195€	275€ /an	72/an	

L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets (déchetteries, collecte et traitements de tous les déchets, ...

Le forfait prend en compte le nombre d'ouverture annuelle alors que la part variable prend en compte les ouvertures supplémentaires en cas de dépassement des ouvertures compris dans le forfait.

POINT TRAVAUX COMMISSION

- Une rencontre a eu lieu avec le SDE concernant l'éclairage public. Trois sujets ont été évoqués
 - o L'optimisation de l'éclairage public, le conseil est unanime sur le fait que des économies d'énergie pourraient être réalisées sur les sections d'éclairage qui fonctionnent en continu toutes les nuits, de plus dans le but de l'obtention du Label Village Étoilé il est nécessaire de limiter les sources lumineuses.
 - o L'effacement des réseaux aériens et la remise en état de l'éclairage public aux Farges. Une délibération du Conseil sera nécessaire, ce projet ne pourra être réalisé pas avant 2 ou 3 ans.
 - o Les travaux d'effacements des réseaux à Combillou et las Gertas qui sont repoussés en 2021 en raison du retard pris par ENEDIS pour l'enfouissement du réseau basse tension
- Les travaux concernant la bâche incendie du Grand Vignaud ont débuté. L'objectif est de se mettre en conformité dans le cadre de la défense incendie communale des zones construites. Une végétalisation aux abords de cette installation permettra de limiter les désagréments visuels pour les riverains.
- Concernant l'adressage, des devis pour l'acquisition des plaques et numéros ont été demandés. Le Conseil est en attente de ces documents.
- La commission travaux, dans le cadre de son analyse des besoins en amélioration des bâtiments communaux a souhaité avoir une estimation de l'ancienne boulangerie. Une visite d'une agence immobilière a été organisée afin d'avoir son expertise. Le bien est estimé entre 50 000 et 60 000€. Une deuxième estimation sera demandée.

QUESTIONS DIVERSES :

- Autorisation stockage Maison Laville pendant les travaux du Grillon
 - Le Gérant du Multiple Rural souhaite pendant les travaux de réhabilitation stocker son matériel dans la Maison Laville situé juste à coté du Grillon. Le Conseil Municipal est d'accord pour le stockage.
- Jouets de Noël
 - Les jouets de Noël ont été commandés. La traditionnelle remise de cadeaux au pied du sapin n'aura pas lieu en raison de la crise sanitaire actuelle. Le père Noël effectuera donc du porte à porte afin de livrer les cadeaux aux enfants de 3 à 6 ans. Le Conseil Municipal distribuera également les cadeaux aux enfants des autres tranches d'âge.
- Illuminations de Noël
 - Les décorations de Noël ont été achetées, elles seront bientôt mises en places par les agents.
- Pressoir
 - Un pressoir est à vendre sur la commune pour la somme de 100€, il est proposé de le racheter afin d'organiser des manifestations autour de cet outil, voire de le mettre à la disposition des habitants de la commune pour presser leurs fruits.
Au-delà des problèmes de manutention, de stockage et de gestion dans son utilisation, il ressort qu'une acquisition est plutôt de la compétence d'une association. Si le besoin d'un tel matériel est nécessaire, un membre du conseil propose le prêt de son pressoir qui est moins imposant.

La séance est levée à 20h35**DELIBERATION N°2020/045 : GENDARMERIE COMPLEMENT DM CHANGEMENT IMPUTATION****DELIBERATION N°2020/046 : MARCHE ASSURANCES CHOIX DES ASSUREURS****DELIBERATION N°2020/047 : DECISION D'EMPRUNT****DELIBERATION N°2020/048 : RENOUELEMENT DU CONTRAT CNP ASSURANCES****DELIBERATION N°2020/049 : DECISION MODIFICATIVE AMENAGEMENT MAIRIE****DELIBERATION N°2020/050 : SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE****DELIBERATION N°2020/051 : DEMANDE DETR MULTIPLE RURAL****DELIBERATION N°2020/052 : APPROBATION PLAN DE FINANCEMENT MULTIPLE RURAL****DELIBERATION N°2020/053 : REGLES DE MISES A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES****Liste des membres présents** : CIPIERRE. FARNIER. CARISTAN. DUBREUIL. MICOURAUD. DUVERNEUIL. BODDART. DAUMENS. BALLOUT. BUFFAT.

<i>Noms</i>	<i>Signatures</i>	<i>Observations</i>
CIPIERRE Francis		
FARNIER Isabelle		
CARISTAN Yves		
DUBREUIL Pascal		
MICOURAUD Laurence		Secrétaire de Séance
DUVERNEUIL Dominique		
BODDART Francis		
LEBOURGEOIS Laurent	ABSENT EXCUSE	
DAUMENS Daniel		
BALLOUT Jean-Paul		
BUFFAT Virginie		